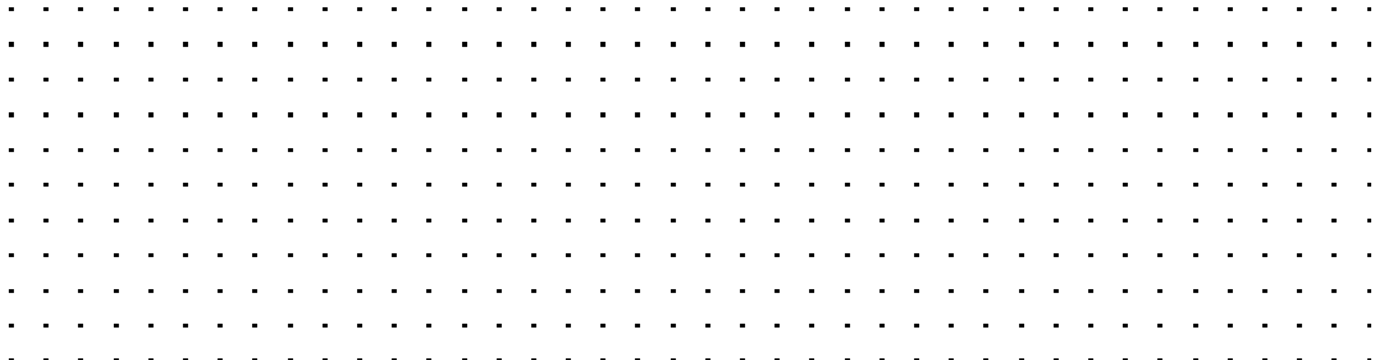


Efficacité des ressources en Suisse EFRES

Etude de base sur l'efficacité des ressources et l'utilisation des matières premières

Etude finale, janvier 2013



Mandant

Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Déchets et matières premières, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Mandataire

Ernst Basler+ Partner AG

Auteurs

Ingrid Kissling-Näf

Katrin Bernath

Christina Seyler

Denise Fussen

ESU-services: Niels Jungbluth et Matthias Stucki avec bases pour chapitre 4

Groupe d'experts

Lucas Bretschger, professeur en économie des ressources, EPFZ

Claudia Binder, professeure en relations entre l'homme et l'environnement, Université de Munich

Kora Kristof, responsable de la division principale de l'office en charge de l'environnement, Dessau

Felix Meier, responsable de la division Consommation & Economie, WWF Suisse

Christine Roth, responsable du secteur Environnement, Swissmem

Rainer Züst, directeur, Züst Engineering

Lors de deux séances, le groupe d'experts a vérifié la procédure, les champs d'action identifiés et l'ordre de grandeur du potentiel d'économie puis a priorisé les instruments pouvant être mis en œuvre. L'étude présente l'évaluation commune du groupe d'experts et des auteurs et non pas celle d'un seul individu.

Photo de couverture

Photos: fotolia.com

Groupe de suivi de l'OFEV

Michel Monteil, Simonne Rufener, Bernhard Hammer, Nicolas Merky, Andreas Hauser, Loa Buchli, Christian Hochstrasser

Cette étude a été rédigée sur mandat de l'OFEV. Le mandataire est seul responsable de son contenu.

Ernst Basler + Partner AG

Zollikerstrasse 65
8702 Zollikon
Tél.+41 44 395 11 11
info@ebp.ch
www.ebp.ch

Résumé

Contexte et objectifs

En octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et d'autres départements d'améliorer les conditions générales relatives à la gestion des ressources naturelles. La présente étude Efficacité des ressources en Suisse (ci-après « EFRES ») pose les bases nécessaires et identifie les principaux champs d'action visant à accroître l'efficacité des ressources dans notre pays. Elle fournit une estimation des potentiels d'économie des différents champs d'action, puis présente et priorise, pour chacun d'entre eux, les mesures et instruments politiques qui peuvent être mis en œuvre.

Champs d'action

Les champs d'action susmentionnés, c'est-à-dire les domaines où intervenir pour accroître l'efficacité des ressources, ont été définis à partir d'une analyse de la consommation de ressources, effectuée sous plusieurs angles différents:

- L'analyse effectuée sous l'angle de *la demande intérieure finale* fait ressortir que les domaines de l'alimentation, du logement et de la mobilité privée représentent à eux trois environ 60 % de la consommation totale de ressources.
- L'analyse effectuée sous l'angle de *l'économie nationale* montre que la consommation de ressources se répartit entre de nombreux secteurs d'activité. Comme celle effectuée sous l'angle de la demande finale, elle fait apparaître que le secteur alimentaire et le secteur primaire mobilisent énormément de ressources naturelles. Et que les secteurs de l'industrie chimique, de l'approvisionnement énergétique et du bâtiment présentent eux aussi des niveaux de consommation relativement élevés.
- L'analyse par *catégorie de matériaux et de marchandises* indique une consommation de ressources élevée pour les métaux et la production d'électricité.

Quel que soit le champ d'action concerné, les atteintes à l'environnement sont en grande partie causées à l'étranger. Toute mesure permettant d'accroître l'efficacité des ressources au niveau de la demande finale et de l'économie nationale peut donc aussi avoir des conséquences positives au-delà des frontières helvétiques.

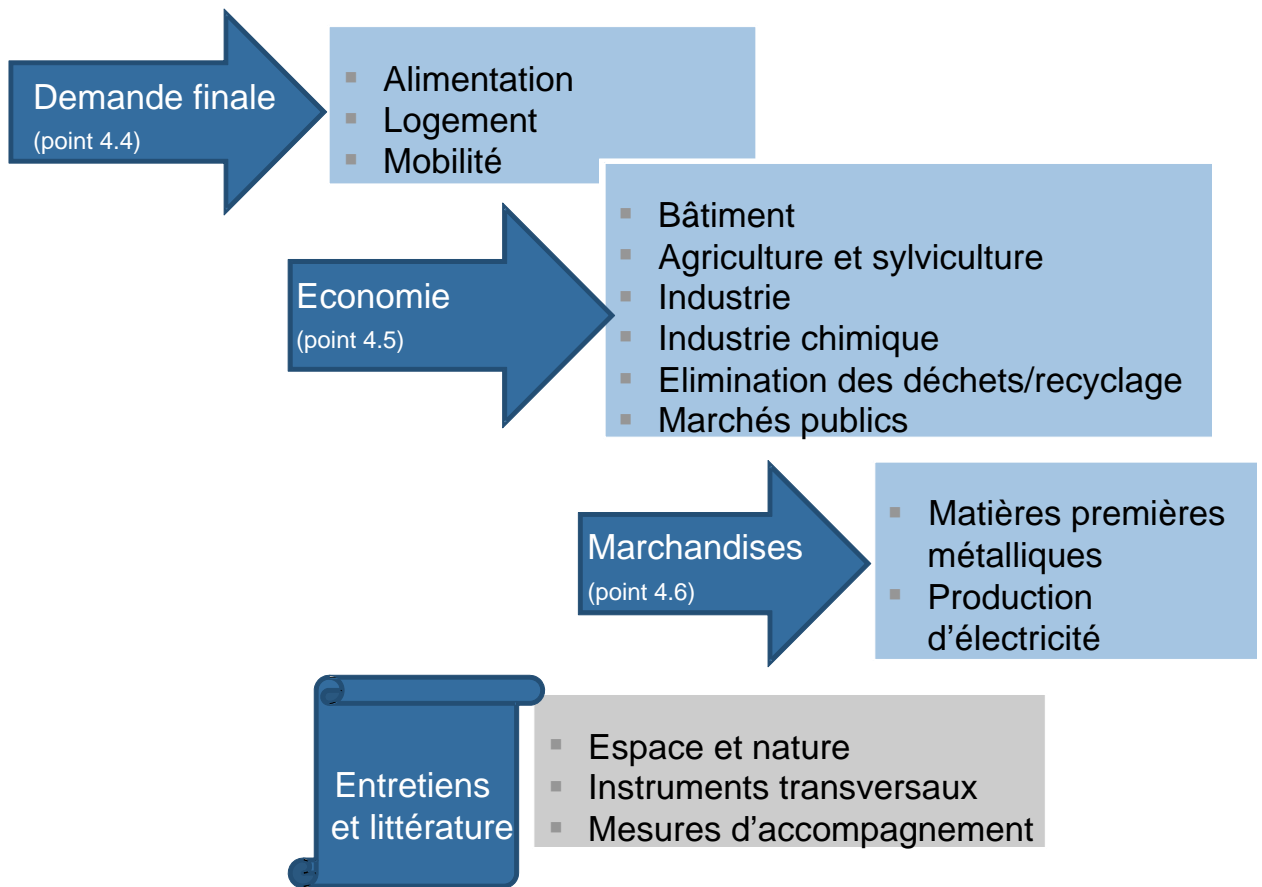


Figure I-1: définition des champs d'action

Potentiels d'économie

Les champs d'action présentent de forts potentiels d'économie: alors que la consommation de ressources de la Suisse représente environ 20 millions d'unités de charge écologique (UCE)¹ par habitant et par an si l'on se place sous l'angle de la demande intérieure finale, le comité d'experts, les spécialistes de l'OFEV et les auteurs de l'étude estiment l'économie potentiellement réalisable à quelque 8 millions d'UCE par habitant et par an (cf. tableau ci-après).

1) L'unité de charge écologique est un indicateur de la consommation de ressources.

	Charge actuelle en mio. d'UCE/ habitant/an	Part de la consommati on domestique d'énergie	Charge actuelle en mio. d'UCE/ habitant/an hors énergie	Potentiel d'économie en %	Potentiel d'économie en UCE/ habitant/an
Demande finale					
Alimentation	5,6	30 %	3,9	45 %	1,8
Logement	3,7	65 %	1,3	40 %	0,5
Mobilité	2,4	80 %	0,5	30 %	0,1
Potentiel d'économie lié aux mesures portant sur la consommation (hors consommation domestique d'énergie)					2,4
Consommation domestique d'énergie					
Charge écologique imputable à l'énergie	8,4	100 %		50 %	4,2
Potentiel d'économie lié aux mesures portant sur l'énergie					4,2
Economie nationale					
Charge écologique restante après déduction des potentiels d'économie liés à la demande finale et à la consommation domestique d'énergie	13,4*			10 %	1,3
Potentiel d'économie lié aux mesures sup-plémentaires portant sur la production					1,3
Potentiel d'économie total hors mesures portant sur l'énergie					3,7
Potentiel d'économie total avec mesures portant sur l'énergie					7,9

* Pour éviter de comptabiliser ou déduire deux fois les mêmes éléments, les potentiels d'économie liés à la demande finale (2,3 mio. d'UCE/habitant/an) et à la consommation domestique d'énergie (4,2 mio. d'UCE/habitant/an) ont été retranchés de la charge écologique totale de 20 mio. d'UCE/habitant/an.

Tableau I-1: potentiels d'économie

Cette évaluation se base sur les données et hypothèses suivantes:

- Dans les domaines de l'alimentation, du logement et de la mobilité privée, les potentiels d'économie se situent dans une fourchette allant de 30 % à 45 %.
- Conformément aux Perspectives énergétiques 2050, nous partons du principe que la charge écologique imputable à l'énergie peut être réduite de près de la moitié. D'où un potentiel d'économie d'environ 4,2 millions d'UCE.
- Le potentiel d'économie global des six champs d'action identifiés comme prioritaires dans le cadre de l'analyse effectuée sous l'angle de l'économie nationale, c'est-à-dire de la production, est normalement estimé entre 20 % et 35 %. Pour notre évaluation, il doit être corrigé à la baisse compte tenu des économies déjà comptabilisées dans les potentiels liés à la demande finale et à la consommation domestique d'énergie. Cela le porte à 10 % de la charge écologique purement liée à l'économie nationale.

Les économies réalisables au niveau de la demande finale se révèlent donc globalement plus importantes que celles réalisables au niveau de l'économie nationale. Cela tient au fait qu'elles impliquent entre autres des changements de comportement de la part de l'ensemble

des consommateurs. Il faut par ailleurs noter que la consommation domestique d'énergie représente moins de la moitié de la charge écologique totale.

L'objectif d'une empreinte écologique d'un équivalent planète en 2050 est-il réalisable?

L'objectif de la Suisse, symboliquement baptisé « empreinte écologique 1 », est de réduire sa consommation de ressources naturelles à un niveau supportable pour la nature, de façon à ce que, d'ici à 2050, son empreinte écologique ne dépasse pas un équivalent planète. Les différents calculs réalisés montrent que, pour atteindre cet objectif, il faudrait, pour cet horizon et dans une perspective statique (sans tenir compte ni de la croissance démographique et économique ni des effets de rebond), réduire la consommation de ressources par habitant de 65 %.

Les potentiels d'économie que nous avons estimés (env. 8 millions d'UCE) correspondent à une réduction de 40 % et ne suffiront donc pas pour réaliser l'objectif d'une empreinte écologique limitée à un équivalent planète. Il faut en outre souligner que, dans une perspective dynamique et en partant d'une croissance annuelle de 0,5 %, cet objectif nécessiterait même de multiplier l'efficacité des ressources par quatre d'ici à 2050.

Instruments et adaptations juridiques

Pour chaque champ d'action, des mesures et des instruments ont été définis; ces derniers permettent de voir à quels niveaux et auprès de quels acteurs il est possible d'intervenir pour réaliser le potentiel d'économie évalué. Les instruments ainsi proposés ont été sélectionnés en tenant compte de l'importance du potentiel d'économie du champ d'action qu'ils concernent et ont par ailleurs fait l'objet d'une première évaluation économique et juridique. Ils n'ont par contre été soumis à aucune analyse de fond plus poussée ni à aucun examen quant à leur faisabilité politique au regard des débats passés et actuels. Cela ne faisait en effet pas partie du mandat.

Les instruments identifiés comme prioritaires touchent aussi bien la demande finale que la production et embrassent l'ensemble de la chaîne de valeur des produits, depuis l'extraction des matières premières, jusqu'à l'élimination ou au recyclage, en passant par l'utilisation. Il est important qu'ils soient combinés à des instruments transversaux, tels un impôt sur les ressources, de même qu'à des mesures d'accompagnement.

Conclusions

Les analyses à disposition révèlent un besoin urgent d'intensifier les efforts en vue d'accroître l'efficacité des ressources. Pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à cet effet, il faut définir des objectifs à long terme chiffrés et introduire de nouvelles exigences et incitations

via les instruments politiques correspondants. Ce faisant, il est important d'assurer une étroite coordination avec la politique énergétique et climatique, dans la mesure où celle-ci a déjà une influence notable sur l'efficacité des ressources. Toutefois, sachant que la consommation domestique d'énergie représente moins de la moitié de la charge écologique totale, il est également important d'adopter pour chaque mesure et chaque instrument – y compris pour l'aménagement de la réforme de la fiscalité environnementale – une approche qui ne se limite pas à l'énergie mais englobe l'ensemble des ressources naturelles. Les expériences faites à l'étranger ont par ailleurs montré que l'effet souhaité ne peut être obtenu que moyennant certaines mesures d'accompagnement en faveur de l'efficacité des ressources (mesures de communication, mesures institutionnelles, etc.).